



Direction Départementale
de la Protection des Populations
de Saône & Loire

Cité Administrative
Boulevard Henri Dunant BP 22017
71020 MACON Cedex 9

COMPTE RENDU DE VISITE DE MAINTIEN D'AGREMENT DES CHEPTELS D'ENGRAISSEMENT DEROGATAIRES

Détenteur :

Cheptel n° : 71 M Commune de :

Vétérinaire : Dr : à

Je soussigné vétérinaire sanitaire du cheptel d'engraissement
dérogatoire dénommé ci-dessus, certifie que les renseignements ci-joints sont exacts, selon ma
constatation ou selon les dires de l'éleveur.

Fait à le

Signature du vétérinaire sanitaire

cachet

Je soussigné détenteur du cheptel d'engraissement dérogatoire
dénommé ci-dessus, certifie que les renseignements ci-joints sont exacts.

Fait à le

Signature de l'éleveur

Décision du Directeur Départemental de la Protection des Populations :

Le maintien de la dérogation est : ACCORDEE / REFUSEE

Motivation :

.....

cachet

Fait à Mâcon, le

Signature

RAPPORT DE VISITE DU VETERINAIRE SANITAIRE

■ Coordonnées du vétérinaire sanitaire :

Nom :

Numéro d'immatriculation :

■ Coordonnées du cheptel bovin d'engraissement :

Nom :

Prénom ou dénomination :

Adresse :

N° de cheptel :

■ Description générale du cheptel (cocher la catégorie concernée) :

Cheptel d'élevage vert annexe OUI / NON (N° EDE éventuel.....)

Engraissement dérogatoire exclusif en bâtiment OUI / NON

Engraissement dérogatoire au pré OUI / NON

● **Existe-t-il un centre de rassemblement sur le site ou à proximité du site d'engraissement ?**

OUI / NON

Si OUI, préciser l'exploitant :

Des bovins du centre sont-ils destinés au cheptel d'engraissement OUI / NON

● **L'exploitation où est situé le cheptel bovin d'engraissement abrite-t-elle d'autres espèces ?**

OUI / NON

Si OUI, préciser le nombre d'animaux concernés :

PORCINS : OVINS : CAPRINS : EQUINS :

■ Description des bovins engraisés habituellement :

● **Types de bovins engraisés :**

Catégorie de bovins engraisés	Nombre de place	Nombre de bovins engraisés (année n-1)	Age à l'entrée des bovins	Durée approximative engraissement	Lieu d'hébergement (bâtiment et/ou pâture)	Race des bovins
Veaux de boucherie						
Repousse						
Génisses						
Vaches de réforme						
Taurillons						
Bœufs						
Autre.....						

■ Origine habituelle des bovins engraisés :

Indiquer les coordonnées du (ou des) fournisseur (s) habituel (s) :

Ramassage en ferme :

Négociant :

Marché :

Circuit des animaux à leur arrivée :

.....

.....

■ Protocole sanitaire à l'entrée des animaux :

Cheptels d'engraissement dérogatoire – visite de maintien de la dérogation

Annexe 5 à l'AP n°2016256-0001 3/5

Y a-t-il des animaux issus de département classé à risque en tuberculose (21, etc...) : OUI / NON

- Y a-t-il des introductions de bovins accompagnés d'ASDA jaunes OUI / NON
 Délai de transit des animaux > 6jours JAMAIS PARFOIS SOUVENT

Gestion de la prophylaxie de l'IBR :

Y a t'il une vaccination IBR réalisée par le vétérinaire :

A l'introduction OUI / NON

Si oui quelle catégorie d'animaux ?.....

Lors de la prophylaxie annuelle ? OUI / NON

Si oui quelle catégorie d'animaux ?.....

Modalité d'enregistrement des vaccinations ?

■ **Devenir habituel des bovins engraisés :**

Indiquer les coordonnées du (ou des) acheteur (s) habituel (s) ou du (ou des) abattoirs (s) :

.....

■ **Description des lieux d'hébergement :**

1- Les bâtiments

● **Description des bâtiments où sont hébergés les bovins :**

Tableau à compléter y compris avec les informations concernant les bâtiments d'élevage, s'ils existent.

N°	Type d'étable	Nombre de places	Catégorie logée	Observations (nature sol, murs, etc...°)

Informations relatives aux bâtiments d'engraissement uniquement

Le (s) bâtiment (s) est (sont) indépendant (s) de tout autre bâtiment hébergeant des animaux ?

OUI / NON

Si OUI à quelle distance se situe le lieu le plus proche où sont hébergés d'autres animaux : m

Le(s) bâtiment (s) est (sont) mitoyen (s) d'un autre bâtiment hébergeant des animaux OUI / NON

Si OUI, existe-il une séparation pleine jusqu'au toit : OUI / NON

Ce (ces) bâtiment (s) est (sont) entièrement clos OUI / NON

Si OUI, indiquer comment (murs, palissade, barrière, etc ...) :

Commentaires éventuels sur ce (ces) bâtiment (s) :

Appréciation générale sur ce (ces) bâtiment (s) : TRES BON / BON / MEDIOCRE / MAUVAIS

Situation des bâtiments conformes au plan fourni (reporté le n° des bâtiments) : OUI / NON

2- Les pâtures (à compléter si concerné)

Nombre de pâture (s) où sont susceptibles d'être détenus des bovins d'engraissement :

Cette (ces) pâture (s) est (sont) mitoyenne(s) avec d'autres prés détenant des ruminants (y compris d'autres engraisseurs) ? OUI / NON

Cheptels d'engraissement dérogatoire – visite de maintien de la dérogation Annexe 5 à l'AP n°2016256-0001 4/5

Tableau à compléter en précisant le type de séparation (simple clôture / haies / double clôture - préciser la distance entre chaque clôture / etc....) et les voisins éventuels

N°	Commune	Surface	Catégorie hébergée	Nature clôture et mitoyenneté

Situation de la (des) pâture (s) conforme (s) au plan fourni (reporté le n° des pâtures): OUI / NON

Présence uniquement de bovins d'engraissement (avec ASDA jaunes) dans les pâtures mentionnées ?
OUI / NON

Commentaires éventuels :

.....

.....

3- Gestion de l'exploitation

■ Circulation des animaux (à préciser sur le plan à fournir):

● **Existe-t-il un lieu pour les bovins malades ?** OUI / NON
Si OUI où se situe-t-il ?

● **Existe-t-il un parc de contention ?** OUI / NON
Utilisation du parc par les bovins en ASDA verte OUI / NON
Modalité de nettoyage et désinfection (pratiques, nom du produit, fréquence, etc...) :

.....

Description et commentaires éventuels (capacité d'accueil, matériaux utilisés, largeur, longueur) :
.....

.....

Appréciation générale sur ce parc : TRES BON / BON / MEDIOCRE / MAUVAIS

● **Existe-t-il un couloir de contention ?** OUI / NON
Présence d'une cage de contention à l'extrémité de ce couloir : OUI / NON
Utilisation du couloir par les bovins d'élevage OUI / NON
Modalité de nettoyage et désinfection (pratiques, nom du produit, fréquence, etc...) :

.....

Description et commentaires éventuels : (capacité d'accueil, matériaux utilisés, largeur, longueur) :
.....

.....

Appréciation générale sur ce couloir de contention :
TRES BON / BON / MEDIOCRE / MAUVAIS

■ MATERIEL :

● **Le petit matériel de soin et de contention est-il réservé à l'usage exclusif du cheptel d'engraissement ?** OUI / NON
Si NON, préciser :

.....

- **Le gros matériel en contact avec les bovins et le fumier (bétaillère, bascule, etc...) est-il réservé à l'usage exclusif du cheptel d'engraissement ?** OUI / NON

Si NON, préciser :

Modalité de nettoyage et désinfection (pratiques, nom du produit, fréquence, etc...) :

- **Le gros matériel sans contact avec les bovins et le fumier (pailleuse, etc...) est-il réservé à l'usage exclusif du cheptel d'engraissement ?** OUI / NON

Si NON, préciser :

Modalité de nettoyage et désinfection :

■ **ALIMENTATION** :

- **Quelles sont les modalités d'apport de l'alimentation aux bovins ?**

Les aliments sont-ils stockés sur place ? OUI / NON

Si il existe un circuit d'arrivée des aliments propre au cheptel bovin d'engraissement, expliquer comment il est réalisé :

Le circuit de distribution de l'aliment traverse -t-il des zones à risques sanitaire (raclage fumier, etc...) ?

OUI / NON

Si oui, expliquer :

■ **AUTRES RISQUES** :

- **Il y a-t-il des naissances dans le cheptel d'engraissement ?** OUI / NON

Si OUI, combien durant l'année n-1 :

Une ASDA jaune est-elle demandée systématiquement après de l'EDE OUI / NON

Quel est le devenir de ces bovins ?
ENGRAISSEMENT SUR PLACE / ATELIER SPECIALISE DE VEAUX / AUTRE

- **Existe-t-il un risque de contamination par la gestion des cadavres ?** OUI / NON

Préciser :

- **Gestion des fumiers**

Sur quel type de parcelles sont épandus les fumiers du cheptel d'engraissement ?

CULTURES CEREALIERES / CULTURES MARAICHERES / PATURES

Existe-t-il un traitement des fumiers avant épandage ? OUI / NON

Préciser :

Plan de l'exploitation et relevé parcellaire

Le plan et le relevé parcellaire doivent être fournis par l'éleveur (si changement)

Le plan et le relevé parcellaire doivent faire apparaître :

- Les locaux d'hébergement des bovins du cheptel d'engraissement (avec leur entrée/sortie)
- Les locaux d'hébergement des autres espèces présentes sur l'exploitation
(avec leur distance en mètre par rapport aux locaux du cheptel d'engraissement)
- Les lieux de passages des bovins lors du chargement et du déchargement du cheptel bovin d'engraissement
- Les lieux de stockage et la circulation des aliments,
- Pour les cheptels en pâture : la nature du contenu des parcelles mitoyennes (cultures, forêt, ...)